

Programme Éducatif pour les Organismes de bienfaisance

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME ÉDUCATIF POUR LES ORGANISMES DE BIENFAISANCE (PEO)?

L'Agence du revenu du Canada s'engage à fournir aux organismes de bienfaisance enregistrés les outils éducatifs et les ressources dont ils ont besoin pour respecter plus facilement leurs obligations réglementaires.

Le PEO est conçu pour offrir aux organismes de bienfaisance de l'aide en personne.



1 ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

L'agent fournira à l'organisme de l'information, de l'appui et des conseils en personne afin de l'aider à rencontrer ses exigences réglementaires. De plus, l'agent répondra aux questions de l'organisme.

EST-CE QUE LE PEO EST UNE VÉRIFICATION?

Non. Le PEO n'est pas une vérification. L'objectif d'une visite du PEO est de fournir du support et de l'information.

BUT D'UNE VISITE DU PEO

Aider les organismes de bienfaisance à respecter leurs obligations



3 SOMMAIRE DES CONSTATATIONS ET DES RECOMMANDATIONS

Lors de sa visite, l'agent fournira à l'organisme un sommaire des constatations et des recommandations qui soulignera les sujets discutés durant la visite.

COMBIEN DE TEMPS DURERA LA VISITE?

La visite durera environ une demi-journée à une journée entière.



2 EXAMEN DES REGISTRES COMPTABLES

L'agent examinera les registres comptables de l'organisme pour s'assurer qu'ils sont exacts et complets. Il l'aidera également à résoudre des problèmes potentiels avant que ce dernier ne produise sa prochaine déclaration de renseignements annuelle.

APPRENEZ-EN PLUS À
canada.ca/programme-educatif-organismes-bienfaisance



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada